



## COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY AVIS D'ENQUÊTE

La Municipalité de Saint-Barthélemy, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), soumet à l'enquête publique du **20 août au 18 septembre 2024** :

- **La modification partielle du Plan d'affectation communal**

Elle met en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et ses annexes qui accompagnent le dossier.

Les pièces y relatives sont disponibles à l'Administration communale de Saint-Barthélemy du 20 août au 18 septembre 2024 (pendant les horaires d'ouverture), où la population peut en prendre connaissance.

Le dossier est également disponible sur le site internet de la commune :

<https://st-barthelemy.ch/police-des-constructions>

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à l'Administration communale de Saint-Barthélemy (Route du Collège 32 - 1040 St-Barthélemy) avant l'échéance du délai d'enquête.

**La Municipalité**